

917^e SÉANCE

En raison de la situation causée par la pandémie (Covid-19), le gouvernement du Québec a imposé des mesures de confinement, notamment celle de tenir toute séance du conseil municipal à huis clos et de publiciser dès que possible l'enregistrement de cette dernière. Dans cette perspective, la 917^e séance sera disponible sur le site Internet de la Ville de Matagami.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 mars 2021 à 18 h 15 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-03-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter les points suivants :

1. Mise en place d'un programme d'aide aux employés – Autorisation
2. Salaires du personnel-cadre pour l'année 2021 – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 915^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 915^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 916^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 916^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE les comptes payés et prélèvements en février 2021, qui s'élèvent à 175 258,87 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 28 février 2021, qui s'élèvent à 63 822,53 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de février 2021, qui s'élèvent à 150 757,85 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-05

RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 784 738 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 469 430 \$ POUR LE PROJET « RÉFECTION D'UNE PORTION DES RUES DE LA SAVANE ET GRANDE ALLÉE » – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 373-2021 a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 février 2021 (résolution numéro 2021-02-22-03);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 février 2021 (résolution numéro 2021-02-22-04);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public par une publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU les mentions faites par le greffier, avant l'adoption du règlement, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le règlement numéro 373-2021 décrétant une dépense de 4 784 738 \$ et un emprunt de 1 469 430 \$ pour le projet « Réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-06

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
SUCCESSION MONIQUE CHEVRIER
10, RUE DUMAS, LOT 5 984 004**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Nancy Stewart, dûment autorisée à titre de liquidatrice testamentaire, a déposé, au nom de la Succession Monique Chevrier, une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relative à l'immeuble situé au 10, rue Dumas, lot 5 984 004;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 1^{er} février 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2021-02-01-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 17 février 2021, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le greffier, monsieur Pierre Deslauriers, n'a reçu aucun commentaire ou représentation concernant l'objet de ladite demande de dérogation mineure au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Nancy Stewart, dûment autorisée au nom de la Succession Monique Chevrier, pour la propriété sise au 10, rue Dumas, lot 5 984 004, à savoir :

- réduire la marge latérale du perron à 0,88 mètre au lieu de 2 mètres;
- réduire la distance entre la remise et le garage à 0,39 mètre au lieu de 1 mètre;
- réduire la marge latérale du garage à 0,0 mètre de la limite latérale au lieu de 1 mètre;

le tout comme précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;

– ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêts relativement au dossier suivant et s'abstient de participer aux délibérations et à la prochaine décision.

**2021-03-09-07
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR
155 B, BOULEVARD MATAGAMI**

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Pierluc Brousseau, préside la séance pour le présent sujet de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Christian Cyr, représentant de Solidarité alimentaire Matagami (également connu sous la dénomination Cuisine collective de Matagami), a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relative à l'immeuble situé au 155 B, boulevard Matagami, propriété de La Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur;

ATTENDU QUE La Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur appuie le projet de la Cuisine collective de Matagami à déposer une demande de dérogation mineure, et ce, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration, le 25 octobre 2020, sous le numéro 2020-10-25-04;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 1^{er} février 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2021-02-01-02);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 17 février 2021, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le greffier, monsieur Pierre Deslauriers, n'a reçu aucun commentaire ou représentation concernant l'objet de ladite demande de dérogation mineure au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Christian Cyr, au nom de La Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur, pour la propriété sise au 155 B, boulevard Matagami, soit d'autoriser la construction d'une serre d'une superficie de 117 m² au lieu de 21 m² en cour avant, qui donne sur la rue des Rapides;
- ET QUE la demande soit conditionnelle à ce que des mesures d'atténuation du bruit soient prises, advenant que le son produit par la ventilation de nuit soit problématique pour le voisinage immédiat.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le maire René Dubé réintègre la séance.

2021-03-09-08

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle est déposé.

2021-03-09-09

**POLITIQUE SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE MATAGAMI
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE lors de la mise à jour de la Politique salariale du personnel-cadre en 2011, il en a été convenu de procéder à une révision périodique de celle-ci;

ATTENDU QUE ladite politique a donc été révisée à la suite de l'adoption de résolutions du conseil, soit en février 2016 et la dernière en octobre 2019;

ATTENDU QUE, pour faire suite aux démarches de développement d'une stratégie de rétention, le directeur général recommande de réévaluer la rémunération du personnel-cadre;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a élaboré une nouvelle politique salariale afin d'actualiser celle adoptée le 8 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'ADOPTER la Politique salariale des cadres de la Ville de Matagami, telle que déposée par monsieur Daniel Cliche, directeur général.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-10

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2020
APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le Plan de mise en œuvre de l'année 8 (troisième année de l'extension) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-11
TERRAIN DE JEUX
FORMULE ET TARIFICATION
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour une neuvième année consécutive, le terrain de jeux a été concluant avec l'option d'un tarif à la semaine et de différentes haltes lors de la période estivale 2020;

ATTENDU QUE les objectifs fixés du terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de présenter une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte que ceux-ci se souviennent de leur été;

ATTENDU QUE le terrain de jeux se doit d'être un milieu privilégié de participation où les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins où ils pourront s'enrichir et se divertir, le tout en assurant une qualité accrue et une diversité de sorties, d'activités et d'animation quotidienne, et ce, dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER la tenue du terrain de jeux, à temps partiel et à temps plein, du 28 juin au 6 août, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h;
- D'AUTORISER les haltes « Entre-jeux », à temps partiel et à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2021, conditionnelles à l'inscription d'un minimum de cinq (5) enfants;
- QUE la tenue du terrain de jeux soit conditionnelle à l'inscription d'un minimum de dix (10) enfants et d'un maximum de trente-six (36) enfants pour l'offre à temps partiel;
- D'ENTÉRINER la tarification suivante :

Temps partiel du lundi au vendredi de 13 h à 16 h
90 \$/enfant/6 semaines
120 \$/2 enfants/6 semaines
150 \$/3 enfants et +/6 semaines
25 \$/enfant/semaine
45 \$/2 enfants/semaine
60 \$/3 enfants et +/semaine

Temps plein du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
250 \$/enfant/6 semaines
415 \$/2 enfants/6 semaines
500 \$/3 enfants et +/6 semaines
50 \$/enfant/semaine
90 \$/2 enfants/semaine
120 \$/3 enfants et +/semaine

Haltes « Entre-jeux »		
du lundi au vendredi Périodes : de 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h de 16 h à 17 h	<u>Temps plein</u>	<u>Temps partiel</u>
	3 périodes 20 \$/enfant/semaine	1 période (16 h à 17 h seulement) 10 \$/enfant/semaine
Les enfants doivent apporter leur repas.		

- QUE les frais sont payables lors de l'inscription en offrant la possibilité de deux (2) versements, lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;
- QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de services dans l'éventualité d'un manque d'inscriptions ou d'un manque de ressources humaines pour assurer ledit service;
- ET QU'ÉTANT DONNÉ la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la Ville de Matagami se réserve le droit d'apporter des modifications ou d'annuler les terrains de jeux à tout moment, et ce, sans préavis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-12

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAINS DE JEUX

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre des Terrains de jeux pour la saison estivale 2021;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des Loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-13

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

TERRAINS DE JEUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme Camps de vacances, volet Accompagnement pour personnes handicapées, pour la saison estivale 2021;
- ET D’AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des Loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2021-03-09-14

**LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DES P’TITS MARINGOUINS
PLAN DE REDRESSEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par Le Centre de la petite enfance des P’tits Maringouins (CPE) au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le conseil d’administration du CPE a mis en place un plan de redressement, lequel est daté du 14 décembre 2018, comportant une liste d’actions afin d’assurer la pérennité de fonctionnement de l’organisme;

ATTENDU QUE dans le cadre dudit plan de redressement, le CPE a déposé une demande d’aide financière de 20 000 \$, datée du 15 février 2021, pour l’année financière 2020-2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme essentiel pour la qualité de vie de ses citoyens, l’attraction et la rétention de la main-d’œuvre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE VERSER au Centre de la petite enfance des P’tits Maringouins une contribution financière de 20 000 \$ dans le cadre de son plan de redressement.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2021-03-09-15

COUR DE TRANSBORDEMENT

**BAIL DE LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE AVEC EXPLORATION
AZIMUT INC. – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est propriétaire de la cour de transbordement et ses équipements pour les avoir acquis par cession de la part des autorités gouvernementales et de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ);

ATTENDU QUE l'utilisation de la cour de transbordement constitue un élément central de la stratégie de la Ville afin de se positionner comme un centre important de transit de la marchandise à destination du nord du Québec;

ATTENDU QUE l'article 29.14 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19) permet à toute municipalité ayant conclu une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, conformément à la section II.2 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, c M-25.2), de louer à tout tiers une terre acquise du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a conclu une telle entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles au mois de décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à louer la cour de transbordement, ainsi que les équipements nécessaires à son utilisation;

ATTENDU QU'Exploration Azimut inc. a manifesté son intérêt pour louer une partie des espaces de la cour à des fins d'entreposage de biens, matériaux et marchandises;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami offre un service de location d'espaces d'entreposage à l'intérieur de son entrepôt;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les conditions et modalités concernant une telle location.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER la conclusion d'un bail avec Exploration Azimut inc. concernant la location d'espaces dans la cour de transbordement;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, ledit bail.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-16
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
BAIL AU 195, BOULEVARD MATAGAMI
APPROBATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le bail entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Matagami pour la location d'espace dans l'édifice sis au 195, boulevard Matagami, et ce, à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de cinq (5) ans, sans renouvellement tacite, pour un loyer annuel détaillé comme suit :
 - la première année, du 1^{er} avril au 31 décembre 2021, une somme de neuf cents dollars (900 \$), taxes en sus;
 - la deuxième année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, une somme de deux mille quatre cents dollars (2 400 \$), taxes en sus;
 - la troisième année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, une somme de trois mille six cents dollars (3 600 \$), taxes en sus;
 - la quatrième année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et la cinquième année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, une somme annuelle de quatre mille huit cents dollars (4 800 \$), taxes en sus;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail de location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-17
REPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le système téléphonique de la Ville de Matagami, acquis en 1997, est maintenant désuet;

ATTENDU QUE de mettre à niveau le système téléphonique actuel permettra d'optimiser le travail de certains employés et de moderniser la façon de faire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la mise à niveau du système téléphonique et l'achat d'équipement pour un montant de 13 623 \$, taxes incluses
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-18
JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC
CAUSE NUMÉRO 605-22-003004-207
VILLE DE MATAGAMI C. VANESSA ALVAREZ

Dépôt pour information.

2021-03-09-19
JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC
CAUSE NUMÉRO 605-22-003005-204
VILLE DE MATAGAMI C. TONY CARON

Dépôt pour information.

2021-03-09-20
JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC
CAUSE NUMÉRO 605-22-003006-202
VILLE DE MATAGAMI C. KARINE POIRIER

Dépôt pour information.

2021-03-09-21
RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC
RETRAIT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MATAGAMI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER le retrait de la Ville de Matagami du Réseau des Villages-relais du Québec;
- ET D'EN AVISER la direction des parcs routiers du ministère des Transports, et ce, dans les meilleurs délais.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-22

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016 PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES »
PAIEMENT D'INTÉRÊT SELON L'ÉCHÉANCIER – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER, dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 66 366,25 \$ du 22 février 2021, lequel représente uniquement de l'intérêt, comme prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-23

**SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-24

**SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-25
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-26
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-27
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire s'assurer que son personnel puisse, sur demande, recevoir des services d'aide professionnelle;

ATTENDU QUE la décision de demander de l'aide ou les soins nécessaires appartient uniquement à l'employé et se prend sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a fait la demande à Consultants BCH de fournir les services professionnels en relation d'aide;

ATTENDU QUE les dossiers de consultation en relation d'aide sont confidentiels;

ATTENDU QUE l'identité des employés recevant des services professionnels ne sera en aucun cas révélée aux représentants de la Ville de Matagami, sans le consentement écrit de l'employé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la mise en place d'un programme d'aide pour l'ensemble des employés de la Ville de Matagami ainsi que leur famille;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre la Ville de Matagami et Consultants BCH.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-28

**SALAIRES DU PERSONNEL-CADRE POUR L'ANNÉE 2021
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'adoption de la dernière version de la Politique salariale des cadres, laquelle a entraîné des modifications salariales pour certains membres du personnel-cadre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER les dispositions relatives à la rémunération du personnel-cadre pour l'année 2021, telles que présentées par monsieur Daniel Cliche, directeur général, dans sa note de service du 9 mars 2021;
- ET QUE lesdites dispositions s'appliquent à partir du 1^{er} mars 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-03-09-29

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison du huis clos, il ne peut y avoir de question dans l'assistance. Dans cette optique, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre leurs questions par courrier électronique.

Pour la séance du mois de mars, aucune question a été reçue.

2021-03-09-30
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 18 h 41.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER